

Communication du CE sur le changement de paie

Chers collègues,

Nous souhaitons aujourd'hui revenir vers vous concernant la modification de paie, qui interviendrait tous les 11 du mois d'après et non le 30 du mois en cours. Nous avons appris, quelques jours avant vous, ce changement avec surprise et mécontentement. En effet, comme la loi le stipule, le Comité d'entreprise doit être consulté dans cette situation. Le CE s'est prononcé contre le changement de logiciel de paie puisque celui-ci entraînerait une modification de la date de paie, ce qui nous semblait aller à l'encontre de l'intérêt des salarié-es. Malheureusement, cet avis n'est que « consultatif », et l'entreprise n'est pas obligée d'en tenir compte.

Après avoir rappelé en réunion de délégués du personnel l'opposition des élus des représentants du personnel face à ce projet, la direction est restée sourde à nos demandes.

A l'initiative de la CGT, le CE propose de mettre en place une pétition nationale pour demander à la direction de :

- D'ouvrir des négociations sur la date de paiement ainsi que la date d'acompte (90% en fin de mois par exemple, et 10% pour le 11 du mois d'après)
- De tenir compte de l'avis des Institutions des représentants du personnel, afin de préserver les intérêts des salarié-es au sein de l'entreprise

Nous vous demandons donc de nous retourner le bulletin ci-joint découpé et signé à l'adresse suivante : « *CE ISS-AS, changement paie, 45 rue Cortambert, 75016 Paris* »

Seule une mobilisation de tous et toutes pourra faire reculer la direction sur ce projet.

Le comité d'entreprise ISS-AS

Bulletin d'opposition au projet de « la paie du 11 »

Nom :

Prénom:

Site :

Je m'oppose au projet concernant une modification de la paie intervenant le 11 du mois prochain, et souhaite l'ouverture de négociations rapides entre la direction et les IRP .

Date et signature :